

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LUNDI LE 2 MAI 2011 À 19 H.

Sont présents : Mme Nathalie Fournier Cons. 2
 M. Jean-François Boudreault Cons. 3
 M. Jean-François Auclair Cons. 4 et maire suppléant
 Mme Véronique Rodgers Secrétaire-trésorière

Sont absents : M. Denis Duteau Maire
 M. Stefan Tremblay Cons. 1

Point 18. Résolution # 11-05-070

Demande d'appui – Compagnies pétrolières

ATTENDU QUE la municipalité s'est donnée le mandat de développer son territoire selon un plan d'action pour un développement qui assure la qualité de vie de ses citoyens et des générations futures;

ATTENDU QUE les compagnies pétrolières s'engagent à informer adéquatement de tout projet d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles sur le territoire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ou dans le sous-sol de celui-ci;

ATTENDU QUE les compagnies pétrolière s'engagent à mettre en place des mesures visant la conservation des paysages, de la qualité de l'eau et de l'air;

ATTENDU QUE tout projet de développement attaché à la *Loi sur les mines* doit obtenir un consensus social dans la communauté où se réalise le dit projet;

ATTENDU l'importance d'un comité consultatif et de surveillance composé de représentants locaux et des compagnies pétrolières pour travailler conjointement, tout au long du dit projet, à minimiser les impacts sur la communauté et accompagner les compagnies pétrolières dans la prise de décisions judicieuses;

ATTENDU l'importance pour le comité consultatif et de surveillance d'être supporté par le gouvernement, par des ressources spécialisées et financières;

ATTENDU QUE la municipalité désire maintenir son attractivité auprès des familles et continuer de leur offrir un cadre de vie sain et agréable;

ATTENDU QUE les secteurs économiques et touristiques seront respectés dans leurs activités pour un développement intégré des ressources;

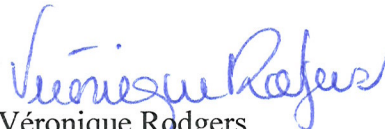
ATTENDU QUE les redevances seront versées dans un fonds de développement communautaire administré par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Boudreault, appuyé par Mme Nathalie Fournier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de recommander les activités des compagnies pétrolières sur l'île d'Anticosti avec toutes les précautions énumérées plus haut.

(copie) Jean-François Auclair
Maire suppléant

(copie) Véronique Rodgers
Secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Véronique Rodgers
Secrétaire-trésorière